

COMMUNE DE HODENT
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2011

L'an deux mille onze, le 12 juillet à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric BRETON, Maire.

Présents : MM. Hébert, Michel, Le Manach, Polvérari, Sariane

Absents : Mmes Dodin, Ravier et MM. Cazé, Falague,

Secrétaire de séance : M. Polvérari

Ouverture de la séance à 19h00 :

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente

Pt n°1 – Délibération : remplacement des branchements en plomb réseau d'eau potable – choix du prestataire

M. le Maire rappelle, comme prévu lors du vote du budget primitif 2011, le besoin de remplacer les branchements en plomb du réseau d'eau potable. Cela concerne 6 compteurs rue de la Clé des Champs.

Une consultation selon procédure adaptée a été lancée du 12 juin au 7 juillet 2011. Publicité a été faite par affichage à la porte de la mairie de Hodent, sur le site Internet de la commune de Hodent et le dossier a été transmis à quatre sociétés :

- Asten : La Fontaine des Blés, 95420, Magny-en-Vexin
- Véolia Eau : Centre des 3 Vals, 13 rue de la Pompe, 95807, Cergy-Pontoise Cedex
- Lyonnaise des Eaux : avenue du Bon Roi Saint Louis, 78300 Poissy
- ATC TP : ZAE, 22 rue de la Croix Jacquesbot, 95450 Vigny

La date limite de dépôt des dossiers était le jeudi 7 juillet 2011.

Trois sociétés ont accusé réception : Asten, Veolia Eau et ATC TP. Aucune autre société n'a demandé de dossier.

Les principales caractéristiques du marché sont :

- proposer une solution pour le remplacement des 6 branchements en plomb de la canalisation principale jusqu'au compteur ;
- compteurs neufs fournis par la commune afin de garantir l'homogénéité du parc ;
- détailler la solution pour chaque branchement ;
- vu le contexte particulier de chaque installation, mise au point technique obligatoire sur site avec M. Hébert, Adjoint en charge de l'Eau et l'Assainissement, comme préalable à la validité de l'offre. Si la visite n'était pas organisée, l'offre serait refusée.

La société Asten a décliné la proposition faute de disponibilité de la société partenaire travaillant avec elle habituellement sur ce type de dossier. La société Lyonnaise des Eaux n'a pas répondu.

Deux offres étaient reçues au jeudi 7 juillet 2011 à 17h00. Aucune offre n'est parvenue hors délai. Ces deux offres sont émises par les sociétés Véolia Eau et ATC TP. Elles ont été ouvertes le samedi 9 juillet en présence de M. Hébert qui a confirmé le rendez-vous technique préalable avec ces deux sociétés.

Après avoir rappelé l'ensemble des dispositions de cette consultation selon procédure adaptée, M. le Maire donne la parole à M. Hébert pour l'analyse technique des deux offres.

M. Hébert expose les différentes solutions proposées et le détail des coûts :

- société ATC.TP : de 2 195 € HT à 2 975 € HT par branchement selon le contexte, soit un montant total de 14 070 € HT (16 827.72 € TTC) ;
- société Véolia Eau : de 1 872.80 € HT à 2 310.30 € HT par branchement selon le contexte, soit un montant total de 12 116.80 € HT (14 491.69 € TTC). La société Véolia Eau propose également, en option et si nécessaire en fonction de l'état réel des bouches à clé existantes, un remplacement de ces dernières par des bouches à clé réhaussables au prix unitaire de 105.50 € HT. Si les 6 bouches étaient changées, le total de l'option serait de 633 € HT. Cela ferait pour l'offre Véolia Eau avec l'option retenue, un maximum de 12 749.80 € HT (15 248.76 € TTC)

M. le Maire rappelle que nous ne pouvons plus avoir de subvention sur ce type de travaux à l'exception d'un prêt à taux zéro de l'Agence de l'Eau. Vu qu'une somme de 20 000 € est prévue au budget primitif, M. le Maire propose de retenir la société Véolia Eau avec l'option remplacement des bouches à clé, si nécessaire, et demande l'autorisation de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions faites et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Questions diverses

Dossier « Réflexion d'ensemble pour la gestion durable et la valorisation des cimetières » piloté par le Parc Naturel Régional (PNR)

M. le Maire fait le compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée le 11 juillet. Chaque commune retenue comme pilote a pu exprimer ses besoins.

Une réunion sur place est prévue le 11 août prochain ; en plus de Mme Ravier et de MM. Michel et Le Manach, M. le Maire conviera également, vu ses compétences professionnelles, M. Falague, afin qu'il puisse émettre son avis et exprimer ses contraintes.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19h45.

Le Maire, Eric BRETON